



Le 31 mai 2017/CC/PR

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 31 MAI 2017**

Corps professoral

MM B. Sträuli, T. Tanquerel, L. Thévenoz, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes V. Dubosson, I. Martin-Rivara, M. L. Dandelot.

Corps des étudiants

Mme O. Batbuyan (présidente).

Corps du personnel administratif et technique

Mme C. Lager.

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, Mme C. Gidari Wassmer, conseillère aux études, M. D. Gfeller, administrateur.

Excusés-es

Mmes B. Bertossa, E. Cellina, MM M. Sassòli, Q. Markarian, V. Moret, M. Pichon.

Secrétaire du décanat

Mme P. Russo

1. Adoption du procès-verbal du 29 mars 2017

Le Conseil participatif de la Faculté adopte à l'unanimité, par 9 voix favorables, le procès-verbal du 29 mars 2017.

2. CAS Compliance Management.

Le prof. L. Thévenoz présente le point ainsi que les documents annexés.

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité, par 9 voix favorables, la modification de l'intitulé de la formation, la modification du règlement d'études et la modification du plan d'études du Certificate of advanced Studies en Compliance in Financial Services.

3. Nomination des vice-doyens du 15 juillet 2017 au 14 juillet 2021.

Mme C. Chappuis présente le point en l'absence du prof. B. Foëx, futur doyen de la Faculté.

Le prof. B. Foëx propose au Conseil participatif de la Faculté les deux vice-doyens actuellement en place, les profs S. Marchand et A. Flückiger, qui ont déclaré leur disponibilité à continuer leurs mandats, respectivement pour la prochaine période de 4 ans pour ce qui concerne le prof. S. Marchand, et pour une prochaine période de 2 ans pour ce qui concerne le prof. A. Flückiger. En congé sabbatique dans deux ans, le prof. A. Flückiger pourrait être remplacé par la prof. M. Hertig qui a également été approchée dans ce sens, mais elle réserve pour le moment sa réponse. Par ailleurs, le prof Foëx souhaite introduire un dicastère supplémentaire consacré aux relations internationales. Il serait occupé par un-e troisième vice-doyen-ne dont l'identité reste encore à déterminer. Le prof B. Foëx reviendra lors de la prochaine séance du Conseil participatif avec une nouvelle proposition pour compléter son équipe décanale.

Le Conseil participatif de la Faculté accepte à l'unanimité, par 9 voix favorables, la proposition.

4. Proposition de modification du règlement d'organisation de la Faculté : art. 13.1 al.i

M. D. Gfeller présente le point ainsi que le document annexé, et soumet au Conseil participatif de la Faculté la modification suivante du Règlement d'organisation (RO) de la Faculté, concernant l'une des attributions du collège des professeurs, en son art. 13 lettre i) : « désigne en son sein deux ~~un~~ représentant à l'Assemblée de l'Université ».

Du fait de la scission de la Faculté des sciences économiques et sociales (SES) en deux nouvelles facultés, économie et management (GESM) et sciences de la société (SDS), il a fallu revoir la répartition globale des sièges au sein de l'Assemblée de l'Université, de telle sorte que désormais chacune des 9 unités principales d'enseignement et de recherche peut désigner un représentant auprès de l'Assemblée de l'Université. Il s'agit ainsi de mettre le RO en conformité avec le droit supérieur qu'est le Statut de l'Université qui, lui, a déjà été modifié dans ce sens (titre 2, chap. 2, art. 48 al.2).

Le Conseil participatif de la Faculté accepte à l'unanimité, par 9 voix favorables, le règlement d'organisation modifié.

5. Divers et communications

La séance est levée à 14h35.